

**Séance du Conseil d'administration du 15 mars 2024**

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) :

Nombre de membres en exercice

Membres présents : 20

Membres représentés : 2

Quorum : 14

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Approbation du compte financier 2023 de la Fondation UTBM**

**Vu** la décision du conseil de gestion de la Fondation UTBM statuant électroniquement qui a approuvé à l'unanimité des membres votants le compte financier 2023 de la Fondation UTBM et l'ensemble de ses éléments.

**Liste des annexes à la délibération :**

- Balance Fondation 2023
- Bilan 2023 Fondation UTBM et Compte de résultat 2023 Fondation UTBM
- Annexe 2023 Fondation UTBM
- La présentation de l'ordonnateur au conseil de gestion faisant état de rapport financier
- Les 2 tableaux Autorisations budgétaires et Situation patrimoniale pour vote ;
- Le tableau Dépenses par destination et recettes par origine pour information, les tableaux autorisations d'emplois et opérations pluriannuelles étant sans objet ;

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver le compte financier 2023 de la Fondation UTBM et l'ensemble de ses éléments notamment :

- 1 011 € d'autorisations d'engagement en fonctionnement
- 999 € de crédits de paiement en fonctionnement
- 500 € de recettes
- - 499 € de solde budgétaire
- Un résultat nul par prélèvement sur la dotation consommable d'un montant de 436 €
- Une capacité d'autofinancement de - 436 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 436 €
- Un prélèvement sur la trésorerie passive de 499 €

Abstention(s) : 5  
Votants : 22  
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0  
Suffrages exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur  
Ghislain MONTAVON



FONDATION DE L'UNIVERSITE DE  
TECHNOLOGIE BELFORT - MONTBELIARD



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2023

<b>Présentation de la Fondation</b>	<b>3</b>
Présentation de la Fondation	3
<b>Faits caractéristiques de l'exercice</b>	<b>4</b>
Niveau des produits et des charges et niveau de la dotation consommable	4
<b>Principes, règles et méthodes comptables</b>	<b>4</b>
Règles générales	4
Méthodes comptables générales	5
Changement de plan de compte et comparabilité des exercices	5
Correction d'erreur	5
<b>Informations relatives au bilan</b>	<b>6</b>
Actif immobilisé	6
Actif circulant	6
Fonds propres	6
Provisions pour risques et charges	7
Dettes	7
Disponibilités	7
<b>Informations relatives au compte de résultat</b>	<b>8</b>
Produits d'exploitation	8
Charges d'exploitation	8
Résultat exceptionnel	8
<b>Autres informations</b>	<b>9</b>
Compte à terme	9
Trésorerie	9
Effectif	9
Engagements financiers	9

## Présentation de la Fondation

### Présentation de la Fondation

La Fondation de l'Université de Technologie Belfort – Montbéliard a été créée par délibération du Conseil d'Administration de l'Université de technologie Belfort – Montbéliard (UTBM) en date du 20 juin 2008, dans les conditions prévues par l'article L. 719-12 du code de l'éducation. Les statuts de la fondation ont été modifiés par délibération du 4 octobre 2019 dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux fondations universitaires notamment les articles R719-194 à R719-205 du Code de l'Education.

La fondation est rattachée à l'UTBM ; elle n'a pas de personnalité morale. Elle est gérée sous forme d'un budget annexe disposant de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un bureau. Le président, désigné en son sein par le conseil de gestion, assure la représentation de la fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil de gestion dans le respect des statuts de la fondation. Il peut recevoir délégation de signature du directeur de l'UTBM. Le président de la fondation est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la fondation.

La fondation s'est dotée de nouveaux statuts actés par délibération du conseil d'administration du 15 décembre 2023 et d'un règlement intérieur dans la perspective de développer une logique de partenariat et par incidence, le niveau de ses financements et le développement de ses actions.

Les dotations initiales versées par les membres fondateurs s'élèvent à 284 120 €.

<b>Fondateurs</b>	<b>Montant</b>
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	50 000
Centre de Recherche Electrotechnique de Belfort	184 120
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	50 000
<b>Total</b>	<b>284 120</b>

La part non consommée de ces dotations est enregistrée en « Fonds propres ». A la clôture de l'exercice 2023, elle s'élève à 51 622 €. La dotation a été consommée à hauteur de 436 €.

## Faits caractéristiques de l'exercice

### Niveau des produits et des charges et niveau de la dotation consommable

Les produits 2023 de la fondation sont faibles, seulement 400 €. Les charges ont été limitées à leur portion congrue, 836 €, dans l'attente de la validation des nouveaux statuts et de la mise en place de partenariats pour développer l'activité.

Parmi les dotations initiales, deux entités publiques ont financé la fondation pour un montant de 100 000 €.

L'article R719-202 du Code de l'éducation dispose que la fraction consommable de la dotation de cette part publique de la dotation ne peut excéder 50 %.

La dotation globale nette des consommations s'élève à 51 622 € fin 2023. Elle est de fait non consommable à hauteur de 50 000 €. Cette part peut uniquement être placée pour produire des revenus. Ainsi, seuls 1 622 € des dotations versées restent à consommer à la clôture de l'exercice 2023.

## Principes, règles et méthodes comptables

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan arrêté au 31/12/2023 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste.

Le total du bilan s'élève à 51 673 €.

Le compte de résultat présente un solde nul du fait du changement de méthode comptable en 2020 qui induit un prélèvement contemporain sur la dotation consommable de 436 €.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les données sont présentées en euros.

### Règles générales

L'article L.719-12 du Code de l'Éducation prévoit que les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique s'appliquent aux fondations universitaires, dans les conditions fixées par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, et ce, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décret en Conseil d'État (décret n°2013-756 du 19 août 2013 codifiant les articles R719-194 à R719-205 du Code de l'éducation relatifs aux fondations universitaires).

Les fondations universitaires doivent établir des comptes annuels conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux règles prévues dans le Plan Comptable Général.

Selon ce règlement et selon l'article R719-201 du Code de l'Éducation, Le budget et le compte financier de la fondation universitaire sont annexés à ceux de l'établissement. La fondation est un budget annexé de l'université et non plus un budget annexe.

La double autorité de tutelle de l'établissement a pris acte de cette spécificité dans la nouvelle instruction comptable commune parue au BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022. Des comptes sont désormais dédiés aux fondations universitaires dans le plan de comptes commun applicable aux organismes publics dépendant de l'Etat en application du titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les éléments des états financiers de la fondation ne doivent plus être intégrés à celles de l'établissement.

A titre de transition, les données de la liasse budgétaire des comptes financiers 2023 de la fondation universitaire suivent le même format que le budget initial 2023 ; ils seront encore agrégés à ceux de l'établissement, pour permettre une comparaison entre la prévision et l'exécution de l'exercice 2023. Toutefois, les états financiers (bilan, compte de résultat) de l'EPSCP n'intègrent plus les données de la fondation universitaire dès le comptes financiers 2023. La Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes (CNCC) a validé le principe.

La fondation dispose de maquettes spécifiques de bilan et de compte de résultat, distinctes de celles de l'établissement.

## **Méthodes comptables générales**

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **Changement de plan de compte et comparabilité des exercices**

---

Depuis 2020, la dotation consommable et le cumul des prélèvements annuels sont clairement identifiés sans contraction.

En 2023, le plan de compte a évolué pour se rapprocher de celui des associations auxquelles les fondations universitaires sont assimilées pour la réglementation comptable.

Le bilan 2023 inclut cette nouveauté. Il est également désormais distingué la part consommable et non consommable de la dotation. Le bilan figure ainsi sous forme normée distincte de celui de l'année 2022 dans sa répartition.

Le nouveau règlement n'a pas d'impact global sur les fonds propres.

## **Correction d'erreur**

---

Néant

## Informations relatives au bilan

### Actif immobilisé

---

Néant

### Actif circulant

---

#### Etat des créances :

La fondation dispose d'une créance de 284 €, soit 165 € d'une avance versée sur mission et une remise de frais de tenue de compte courant du Crédit agricole de 119€.

### Fonds propres

---

#### Composition des fonds propres :

Les fonds propres sont constitués de la dotation initiale versée par les fondateurs et des versements ultérieurs.

#### Dotations :

Les dotations des membres fondateurs sont enregistrées pour partie en dotations consommables, susceptibles d'être utilisées par la Fondation, et pour partie en dotations non consommables, selon les critères réglementaires qui obligent les fondations à conserver 50% de la dotation initiale versées par les personnes publiques. Le montant de la dotation à l'origine de la fondation s'élevait à 284 120 €.

Au 31 décembre 2023, le solde net des dotations consommables s'élève à 1 622 € et celui des dotations non consommables à 50 000 €.

#### Traitement des dotations consommables :

Selon la méthode comptable induit par le règlement ANC 2018-06, un produit représentatif de la quote-part de la dotation consommée est constaté pour traduire comptablement en partie double la consommation des dotations consommables.

### Tableau de variation des fonds propres :

En €	2022	+	-	2023
Dotation initiale	<b>287 515</b>			287 515
Dotation consommée	<b>235 458</b>		<b>436</b>	235 893
<b>Dotation restante</b>	<b>52 058</b>		<b>- 436</b>	<b>51 622</b>
<i>Dont dotation non consommable</i>	<b>50 000</b>			<i>50 000</i>
<i>Dont dotation consommable</i>	<b>2 058</b>		<b>- 436</b>	<i>1 622</i>
Réserves	-		-	-
Report à nouveau	-		-	-
Résultat	-		-	-
<b>Total</b>	<b>52 058</b>		<b>- 436</b>	<b>51 622</b>

La dotation nette annuelle consommée s'élève à 436 €.

### **Provisions pour risques et charges**

---

Néant

### **Dettes**

---

Les dettes se réduisent à frais bancaire de 51 € payés en janvier 2024.

### **Disponibilités**

---

24 000 € des 62 000 € du compte courant au Crédit agricole ont été rapatriés sur le compte Dépôt de fonds au Trésor de l'UTBM par décision du conseil de gestion afin de permettre de couvrir les décalages de trésorerie. Le compte Crédit agricole d'un solde net de 40 905 €, intérêts du placement € a été maintenu ouvert en vue d'éventuel futurs placements que pourraient rendre possible le développement des partenariats. Il est rappelé que 50 000 € de dotations ne peuvent pas être consommés et peuvent être utilisés à cette fin.

Ce mouvement de trésorerie était indispensable du fait de la distinction obligatoire à opérer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en comptabilité entre la partie de compte dépôts de fonds dévolue aux activités de l'UTBM et celle dévolue à la fondation. La fondation ne peut plus désormais, même momentanément, être débitrice de l'UTBM en trésorerie. Le développement des partenariats de la fondation, générateurs de trésorerie, ne pouvaient être attendus.

## Informations relatives au compte de résultat

### Produits d'exploitation

---

#### Ressources de la Fondation :

Les ressources de la Fondation sont constituées :

- Des dons et legs ;
- Des produits financiers ;
- Pour le solde, de la quote-part de la dotation initiale virée au compte de résultat.

#### Comptabilisation des dons :

Les dons encaissés ou dont l'engagement est certain au 31 décembre sont comptabilisés en ressources de l'exercice en ressources liées à la générosité du public. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

Les produits de l'exercice sont constitués de dons ; ils s'élèvent à seulement 400 €.

#### Produits financiers

Le placement en compte à terme de 62 000 € au crédit agricole est arrivé à terme fin 2021. Aucun produit financier n'est à enregistrer en 2023.

#### Produit d'ordre nécessaire à l'équilibre du compte de résultat :

436 € sont comptabilisés en produit et prélevés sur la dotation consommable.

### Charges d'exploitation

---

Les charges de l'exercice sont relatives à la gestion courante de la fondation, soit 836 € au poste Autres charges. Des frais de tenue de compte de 113 € sont comptabilisés et remis gracieusement annuellement.

### Résultat exceptionnel

---

Néant

## Autres informations

### Compte à terme

---

Le placement réalisé pour 62 000 € sous forme de compte à terme est arrivé à échéance fin 2021. Le comité de gestion n'a pas souhaité reconduire le placement du fait du caractère peu rémunérateur des nouveaux placements proposés et des faibles réserves actuelles de la fondation. Le placement et ses intérêts, soit 40 905,18 € au 31 décembre 2023 après rapatriement de 24 000 € sur le compte dépôts de fonds au Trésor, demeure sur un compte courant du Crédit agricole sans produire de revenus et avec des charges remis annuellement.

Le Conseil de gestion a acté cette situation dans la perspective d'un futur placement que rendra possible le développement des partenariats.

### Trésorerie

---

La fondation dispose à la clôture d'une trésorerie d'un montant de 51 388 € et d'une trésorerie nette mobilisable de 10 483 €, effet du rapatriement de 24 000 € du compte courant Crédit Agricole. Les réserves sont désormais limitées à 51 622 €. La faible activité induit un besoin en fonds de roulement de 233 € non significatif.

### Effectif

---

Néant

### Engagements financiers

---

Néant

Système de base  
**BILAN COMPTABLE (Avant répartition) - FONDATION**

Actif		Exercice 2023			Exercice 2022	
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles	Terrains				
Constructions						
Inst. techniques, mat. out. Industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
TOTAL	0	0	0	0		
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL	0	0	0	0		
<b>TOTAL I</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Actif circulant	Stock et encours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande					
Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés			0	100	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	284		284	113	
TOTAL	284	0	284	213		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	51 388		51 388	51 887	
	Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL II</b>		<b>51 673</b>	<b>0</b>	<b>51 673</b>	<b>52 100</b>	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II)</b>		<b>51 673</b>	<b>0</b>	<b>51 673</b>	<b>52 100</b>	

Système de base  
**BILAN COMPTABLE (Avant répartition) - FONDATION**

<b>Passif (avant répartition)</b>		Exercice 2023	Exercice 2022	
Fonds propres	Sans droit de	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires	50 000	
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de	Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres		
Report à nouveau Résultat de l'exercice				
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>50 000</b>	<b>0</b>	
Autres fonds	Fonds propres consommables	1 622	52 058	
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	<b>TOTAL I</b>	<b>51 622</b>	<b>52 058</b>	
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS III</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Avances et acomptes reçus (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43	
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	51		
	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL IV</b>		<b>51</b>	<b>43</b>	
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF IV</b>				
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)</b>		<b>51 673</b>	<b>52 101</b>	
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an			
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	51	43	
	(2)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3)Dont emprunts participatifs			



## Tableaux Budgétaires

### Compte financier Fondation UTBM 2023

Soumis au vote	Tableau 2 : Tableaux des autorisations budgétaires
Pour information	Tableau 3 : Tableaux des dépenses par destination et des recettes par origine
Soumis au vote	Tableau 6 : Compte de résultat et tableau de financement
Pour information	Tableau 7 : Plan de trésorerie
Pour information	Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées : sans objet
Pour information	Tableau 9 : Opérations sur recettes pluriannuelles : sans objet

Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires

Fondation

	Dépenses									
	AE					CP				
	CFI 2022	BI 2023	BR1 2023	CFI 2023	Tx exécution	CFI 2022	BI 2023	BR1 2023	CFI 2023	Tx exécution
<b>Personnel</b>	-	-	-	-	-		-	-	-	-
<i>dont contributions employeur au CAS</i>										
<i>Pension</i>										
<b>Fonctionnement</b>	10 878	12 000	12 000	1 011	8%	10 835	12 000	12 000	999	8%
<b>Investissement</b>		-	-	-	-		-	-	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	10 878	12 000	12 000	1 011	8%	10 835	12 000	12 000	999	8%
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>										

	Recettes					
	RE					
	CFI 2022	BI 2023	BR1 2023	CFI 2023	Tx exécution	
<b>1 700</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>500</b>	<b>27%</b>	<b>Recettes globalisées</b>	
	-	-	-		Subvention pour charges de service public	
	-	-	-		Autres financements de l'Etat	
	-	-	-		Fiscalité affectée	
	-	-	-		Autres financements publics	
1 700	1 500	1 500	500	33%	Recettes propres	
-	-	-	-		<b>Recettes fléchées</b>	
	-	-	-		Financements de l'Etat fléchés	
	-	-	-		Autres financements publics fléchés	
	-	-	-		Recettes propres fléchées	
<b>1 700</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>500</b>	<b>27%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
<b>9 135</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>	<b>499</b>		<b>Solde budgétaire (déficit)</b>	

Tableau 3

## Dépenses par destination et recettes par origine

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>D1 Dépenses Programmes 150 et 231</b>								
<b>Formation initiale et continue</b>	0	0	1 011	999	0	0	1 011	999
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master			1 011	999			1 011	999
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat								0
<b>D105 - Bibliothèques et documentation</b>								0
<b>D106 - Recherche universitaire</b>								0
<b>D113 - Diffusion des savoirs et musées</b>								0
<b>D114 - Immobilier</b>								0
<b>D115 - Pilotage et support</b>								0
<b>Étudiants</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
D201 - Aides directes aux étudiants								0
D202 - Aides indirectes								0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives								0
<b>D3 Autres programmes</b>							0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 011</b>	<b>999</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 011</b>	<b>999</b>
							<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>	<b>498,85</b>

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Fondation

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Charges	CFI 2022	BI 2023	BR 1 2023	CFI 2023
Personnel	-			-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	10 849	12 000	12 000	836
Intervention				
<b>Total des charges (1)</b>	<b>10 849</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>836</b>
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>10 849</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>836</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	CFI 2022	BI 2023	BR 1 2023	CFI 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	-	1 151	-	-
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-	-
- ((C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-			-
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-			-
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	-			-
-(C 7542) apports virés au compte de résultat	9 049	10 500	10 500	436
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	-			-
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>- 9 049</b>	<b>- 11 651</b>	<b>- 10 500</b>	<b>- 436</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2022	BI 2023	BR 1 2023	CFI 2023
Insuffisance d'autofinancement*	9 049	11 651	10 500	436
Investissements	-			
Remboursement des dettes financières				
<b>Total des Emplois</b>	<b>9 049</b>	<b>11 651</b>	<b>10 500</b>	<b>436</b>
<b>Apport au Fonds de Roulement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Produits	CFI 2022	BI 2023	BR 1 2023	CFI 2023
Subventions de l'Etat	-	-	-	-
Fiscalité affectée	-	-	-	-
Autres subventions	-	-	-	-
Autres produits	10 849	10 849	12 000	836
<b>Total des produits (2)</b>	<b>10 849</b>	<b>10 849</b>	<b>12 000</b>	<b>836</b>
<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	-	1 151	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>10 849</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>836</b>

RESSOURCES	CFI 2022	BI 2023	BR 1 2023	CFI 2023
Capacité d'autofinancement*	-	-	-	-
Financement de l'actif par l'État	-	-	-	-
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-	-	-	-
Autres ressources	-	-	-	-
Augmentation des dettes financières				
<b>Total des Ressources</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Prélèvement sur Fonds de Roulement</b>	<b>9 049</b>	<b>11 651</b>	<b>10 500</b>	<b>436</b>

